



**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAVÉRUNE n° 2023-36  
Séance du 15 mai 2023 à 18 heures 30**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Lavérune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Roger Caizergues, maire.

**Présents :** MM Frédéric Aldon, Théo Briane, Roger Caizergues, Sylvain Castellon, Philippe Lenoir, Michel Perez, François Petit, Joël Salgues, Filipe Serra, Mmes Frédérique Berard, Laurence Enjalbert, Elodie Joannot, Romane Palau, Paloma Pervent, Fanny Suau, Brigitte Torrandell, Irène Vilaplana

**Absents ayant donné procuration :** M. Jean-René Oudinot pouvoir à Mme Elodie Joannot, M. Alexis Viala pouvoir à Mme Frédérique Berard

**Absents excusés :** M. Didier Huber, Mme Souhila Gouard

**Absents :** Mme Nathalie Balsan, M. Sylvain Deyrat

**Ne prends pas part au vote :** Mmes Laurence Enjalbert, Paloma Pervent, MM Frédéric Aldon, Sylvain Castellon, Michel Perez, Roger Caizergues, Filipe Serra

**Secrétaire de séance :** M. François Petit

**Nombre de membres en exercice :** 23

**Présents :** 17

**Absents :** 4

**Procurations :** 2

**Votants :** 12

**Ne prends pas part au vote :** 7

**Date de convocation et affichage**

11 mai 2023

**Objet :** Subventions aux associations 2023

M. le maire donne la parole à M. Frédéric ALDON, conseiller municipal délégué à la vie associative et aux sports, qui propose aux membres du conseil municipal de procéder à l'attribution des subventions municipales aux associations.

Il rappelle que le versement des subventions est soumis à la production par les associations concernées des pièces suivantes : dépôt d'un dossier de demande de subvention comprenant les pièces nécessaires à son instruction.

M. Frédéric ALDON donne lecture à l'assemblée du tableau présenté en annexe.

Le conseil municipal, après discussion, sur proposition de M. le maire et à l'unanimité :

- approuve les attributions des subventions telles que présentées dans le tableau annexé pour l'année 2023,
- autorise le versement aux associations concernées,
- dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune,
- donne pouvoir à M. le maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette opération

Ainsi fait et délibéré, Lavérune le 15 mai 2023

Roger CAIZERGUES  
Maire

François PETIT  
Secrétaire de séance

Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) nomenclature : 7.5.3

**Subventions aux associations 2023**

ASSOCIATIONS	Montant des Subventions
Lavérune Ambiance	1 800 €
Amis du Musée	1 000 €
Brouette et chlorophylle	300 €
Internote	2 600 €
Football Club	10 000 €
Jogging/ Tiers de Marathon	1 200 €
Moto Drac	300 €
Pétanque	700 €
Karaté	0 € (pas de demande)
Boxe Thaï	0 € (pas de demande)
Ski Club	700 €
Chasseurs	650 € 100 € environnement
Comité des fêtes	12 500 €
Tambourin	800 €
Tennis	700 €
Association des professionnels de Lavérune	1 000 € 500 € si projet mis en œuvre en 2023
Twirling	150 €
Restaurants du cœur	800 €
Secours Catholique	500 €
Bleuets de France	100 €
Voyages de l'Amitié	800 €
Aime ton école	400 €
Culottes Courtes	300 €
Friche Mimi	1 000 €
Tai Chi	0 € (pas de demande)
Champs rouges	100 €
Pourquoi Nous	0 € (pas de demande)
Sécurité Routière	150 €
Qi Gong	500 €
Club Photo	100 €
D'aici D'Alai	200 €
Foyer Rural	2 800 €
<b>Sous -Total</b>	<b>42 150 €</b>
<b>Subventions soumises à condition</b>	<b>600 €</b>
<b>Total</b>	<b>42 750 €</b>